

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, Pierre Weiss, Francis Walpen, Jacques Jeannerat, Anne-Marie von Arx-Vernon, Alain Meylan, Beatriz de Candolle, Fabienne Gautier, Olivier Jornot, René Desbaillets, Christiane Favre, François Gillet, Daniel Zaugg, Jean-Michel Gros, Michel Forni, Pascal Pétroz, David Amsler, René Schalder, Mario Cavaleri, Renaud Gautier, Marcel Borloz*

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> mars 2007*

*Messagerie*

## **Proposition de motion pour la création de nouvelles zones d'activités à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- qu'il manque des zones industrielles et commerciales susceptibles d'attirer des projets d'envergure ;
- qu'il devient presque aussi difficile de créer des emplois que de construire des logements à Genève ;
- que les surfaces encore disponibles de la FTI (Fondation pour les terrains industriels) sont inférieures à 4% ;
- que le secteur secondaire représente près de 40 000 postes de travail, soit 15% du total des emplois,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité de créer des nouvelles zones d'activités mixtes, tant sur la rive gauche que sur la rive droite et à proximité des grands axes de communication.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le canton de Genève comprend 276 hectares de zones industrielles et artisanales (ZI), et 528 hectares de zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) totalisant 804 hectares. Les terrains destinés à l'industrie ou à l'artisanat représentent environ 3% de la surface du canton, 40 000 emplois et 3200 entreprises. Mais faute de surfaces encore disponibles et faciles d'accès à disposition des entreprises, le canton de Genève peine à attirer de nouvelles entreprises sur son territoire. Cette perte de substance économique, et donc d'emplois, est particulièrement alarmante à l'heure où le chômage frappe encore durement le canton. Il faut donc densifier les terrains industriels et optimiser leur affectation. Mais il s'agit également d'étudier la possibilité de revoir le plan directeur cantonal afin de créer de nouvelles zones d'activités mixtes et facilement accessibles. Ce besoin se fait particulièrement ressentir sur la rive gauche du canton de Genève.

### **Mixité et mobilité**

A l'avenir, le canton de Genève va attirer de moins en moins de grandes industries lourdes et polluantes. Mais face à la forte croissance de l'horlogerie et du secteur des sciences de la vie, les années à venir présenteront de nouveaux défis pour notre canton. Genève doit trouver des solutions pour continuer à attirer ces grandes entreprises sur son sol. Des implantations qui constitueraient une bouffée d'oxygène pour l'économie genevoise, en termes de création d'emplois et de retombées fiscales.

Il s'agit donc de proposer de nouvelles zones d'activités mixtes (zones industrielles et artisanales ainsi que des activités commerciales et administratives) aux entreprises désireuses de s'installer sur notre canton.

Le canton, de par sa situation géographique, a peu de possibilité d'extension. Mais des possibilités restent à étudier. Il faut privilégier les zones bien desservies par les transports publics et privés afin de faciliter la mobilité et de limiter ainsi les déplacements inutiles et donc la pollution. Plusieurs secteurs du canton pourraient répondre à ces critères.

## **Zones potentielles**

Porte d'entrée de l'agglomération genevoise sur la rive gauche, la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie s'étend entre la route de Thonon et la route de la Capite, sur les territoires des communes de Collonge-Bellerive et Meinier. Cette situation, à l'orée nord-est de l'agglomération genevoise et le long de l'une des routes les plus fréquentées du canton par les frontaliers, constitue un facteur d'attrait, encore renforcé par la présence sur place de sociétés renommées (Reuters, etc.).

Le périmètre de Bernex-est présente également de nombreux avantages en termes d'accessibilité et de développement futur. Avec l'autoroute de contournement à proximité et l'arrivée prochaine du tram, cette région sera idéalement desservie pour accueillir de nouvelles activités économiques. La zone d'Ambilly ainsi que celle de Perly pourraient également faire l'objet d'une étude afin de définir si des zones pourraient, à l'avenir, accueillir des entreprises.

Au vu des arguments cités plus haut, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente motion.